

La Lettre du Maire



EMERAINVILLE
Février 2008

Budget 2008

Le budget communal a été voté lors du conseil municipal du 19 décembre 2007

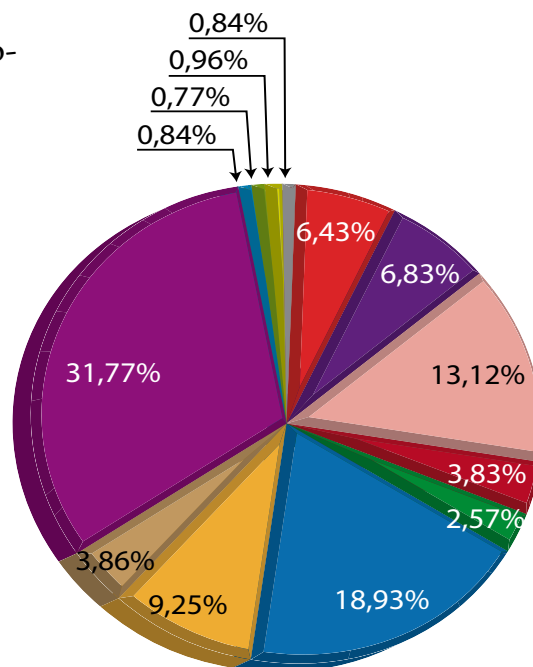
Nature des dépenses par fonction

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Nos recettes : 10 081 946 €

- Elles se composent de subventions de l'Etat et de diverses collectivités, des impôts municipaux, et des produits des services rendus à la population

- La taxe professionnelle, recette principale, des communes à gestion ordinaire est perçue par le SAN qui en échange devrait nous construire **toutes** les infrastructures qui nous sont nécessaires.



TOTAL : 10 081 946€



Nos dépenses : 10 081 946 €

Contrairement à nos recettes, nos dépenses sont exactement les mêmes que celles d'une commune « normale » qui ne fait pas partie

d'une intercommunalité. Il s'agit de dépenses de fonctionnement (salaires, assurances, Edf, entretien.....

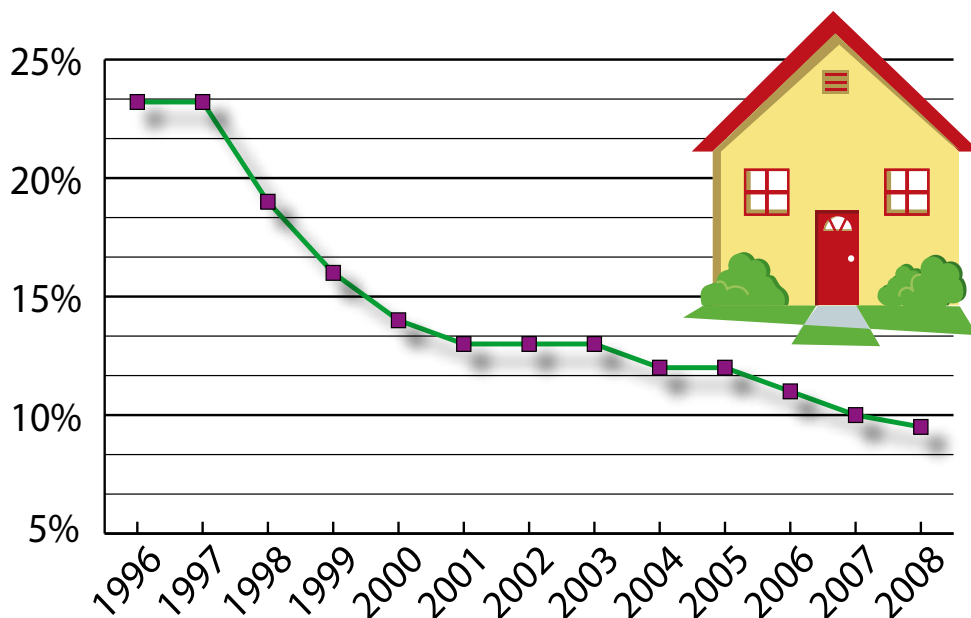
Les grandes lignes du budget de fonctionnement sont les suivantes :

- Amélioration permanente de l'efficacité et réduction des coûts de chaque action

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation car de nouvelles activités, de nouveaux services, de nouvelles structures ont été ouverts ou le seront en 2008

Ainsi pour chaque habitant la commune dépensera 1 295,71€ contre 1 267,78 € en 2007

Taux — Taxe d'habitation



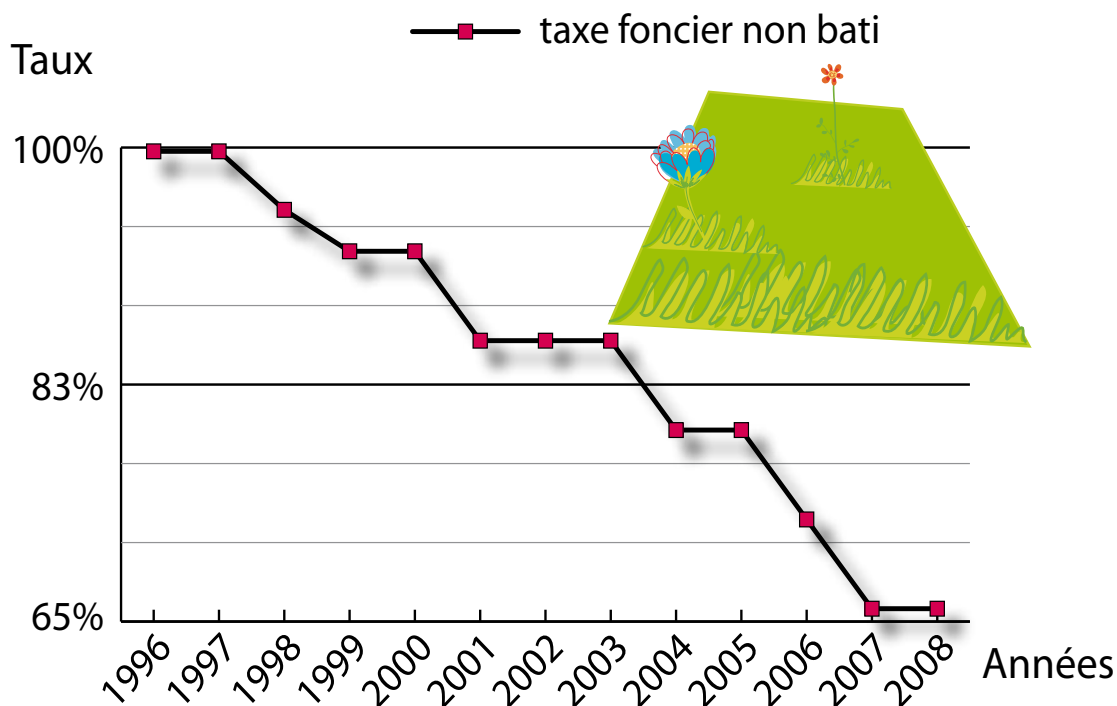
Baisse de la fiscalité locale

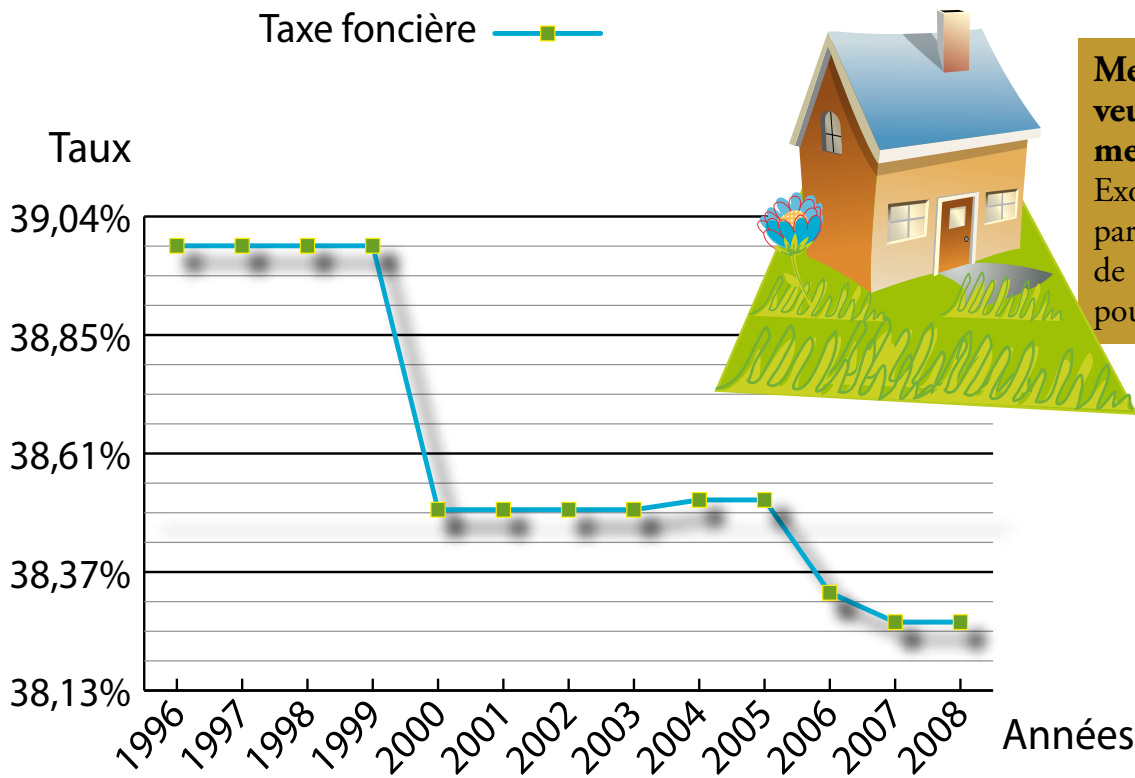
les taux communaux sont en baisse :

le taux de la taxe d'habitation 23,21% en 1996, passe à 9,5% pour 2008 pour comparaison (17,95% à Champs, 17,10% à Lognes, 18,50% à Torcy, 17,12% à Noisiel, 11,58% à Croissy-Beaubourg)

Le taux de la taxe foncière bâti 39,04 % en 1996 est de 38,27 % aujourd'hui

le taux de la taxe foncière non bâti : 99,72 en 1996 est de 65,95 % aujourd'hui





Mesure en faveur des logements neufs.

Exonération de la part communale de la taxe foncière pour deux ans

Budget d'investissement

Un budget tourné vers l'avenir avec de grandes réalisations prévues :

Depuis 1995 à Emerainville, les investissements ont toujours été considérables pour une ville qui fait partie d'une intercommunalité.

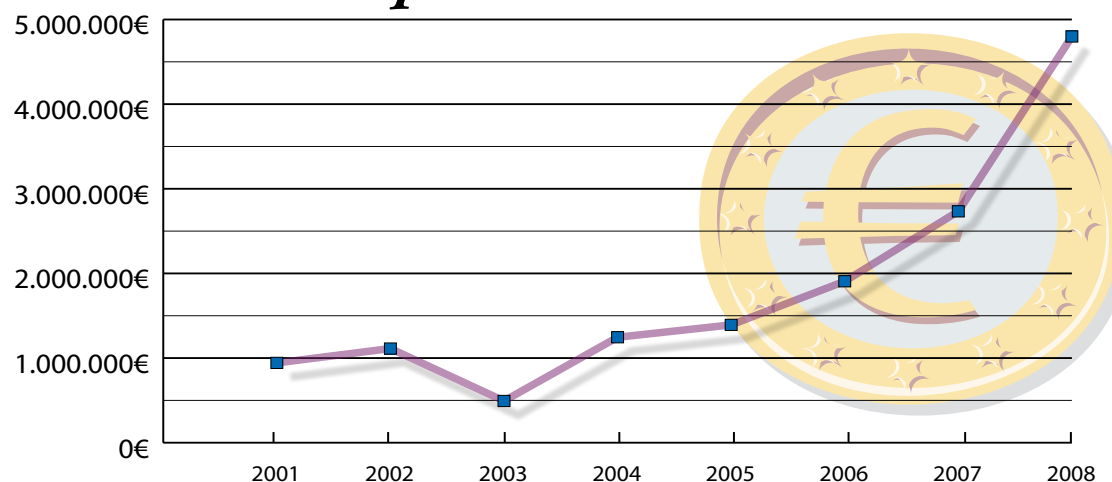
Nous avons par ailleurs dans le cadre des C3D (Contrats Départementaux de Développement Durable) obtenu du Conseil général une subvention de 735 000€ (sur 5 ans) et de 1 025 000€ (sur 7 ans) de l'Etat et de la Région dans le cadre du CUCS (Contrat urbain de Cohésion Sociale), pour la réhabilitation de la Zone Urbaine Sensible (Z.U.S)

De nouveaux projets et un vieillissement des infrastructures expliquent cette montée en puissance des investissements

Quelques exemples :

Plantation d'arbres	86 000€
Création parking 80 places	320000€
Entretien voirie	1620 000€
Construction de la Crèche	900 000€
Réhabilitation bâtiment	1265 000€

Dépenses d'investissement



En cours de la dette : 2 927 384, 51 €

Chaque Emerainvillois doit 375,43 € au titre des dettes de la commune contre 452,80 € en 1995

Comme vous pouvez le constater, la situation de notre commune est saine, le taux d'endettement est tout à fait raisonnable

Patrimoine municipal

En diminuant son endettement, notre commune qui ne possédait rien en 1995 a beaucoup investi et est aujourd'hui à la tête d'un patrimoine important dont notamment :

- Le square et le Parc Denis le camus
- Château d'Emerainville et ses dépendances
- La quasi totalité des voiries des copropriétés
- 280 hectares d'espaces verts
- 3 crèches
- 5 groupes scolaires
- Logements ...etc.

Des chiffres à connaître

ECOLES

- Nombre de repas servis 700 par jour
- Nombre d'enfants accueillis 140 par jour
120 le mercredi

ASSOCIATIONS

- Subventions 320 000€

CRECHES :

- Bourg 20 places
- Malnoue 20 places
- Crèche associative 25 places
- Halte-Garderie 15 places
- Crèche familiale 15 places

**ALLO, MONSIEUR
LE MAIRE**

Tous les mardis de 18h à 20h



*Alain KELYOR répond
en direct à vos questions.
Il suffit de composer
le 08 00 85 54 60
L'appel est GRATUIT*